

# **Compte rendu de la séance du 21 juin 2016**

Secrétaire(s) de la séance : Jean-Paul NOGUES

## **Ordre du jour:**

- Réhabilitation logement Gendarmerie,
- Examen demandes de subventions - associations,
- Projet SDE : Recharge de véhicules électriques,
- Taux de promotion - avancements de grade,
- Logiciel AGEDi - WIN-CIM,
- Mise à disposition local communal - demande de la Confrérie de la Poule au pot et fromage de Barousse,
- Volet roulant - bureau des bénévoles SAD-ADMR,
- Baptême Stade municipal et Place devant la Maison de santé pluridisciplinaire.
- Actualisation de la convention avec l'Amicale Laïque
- questions diverses

## **Délibérations du conseil:**

### **Réhabilitation logement Gendarmerie ( 2016 36)**

Monsieur le Maire donne la parole à Jean-Paul NOGUES qui informe les membres du conseil municipal d'une demande du Commandant de Brigade de Gendarmerie afin que soit poursuivie la réhabilitation des appartements de la gendarmerie.

Monsieur le Maire répond qu'avec le désengagement de l'Etat les dotations financières ont baissé, les subventions sont difficiles à obtenir et d'autres priorités sont apparues, notamment la réhabilitation des deux logements communaux pour l'accueil des migrants au 5, Rue Nationale.

Monsieur le maire propose que ce dossier soit inscrit pour le budget 2017.

Où l'exposé et après en avoir délibéré, le conseil municipal à l'unanimité des membres présents et représentés adoptent les propositions de Monsieur le Maire.

Fait et délibéré les jours, mois et an ci-dessus.

### **Subvention fonctionnement comité des fêtes ( 2016 37)**

Monsieur le Maire expose que suite à la démission, en début d'année 2016, des membres de PAB qui organisaient jusqu'à présent certaines manifestations de notre commune, une nouvelle association intitulée « COMITE DES FETES DE LOURES-BAROUSSE » s'est créée le 25 mars 2016. Cette association a été déclarée en Sous-Préfecture de Bagnères-de-Bigorre le 8 avril 2016 et a fait l'objet d'une parution au Journal Officiel du 23 avril 2016.

Monsieur le Maire propose que soit attribuée au COMITE DES FETES DE LOURES-BAROUSSE une subvention de fonctionnement de 475€ à l'article 6574 (demande en cours d'année).

Ouï l'exposé et après en avoir délibéré, le conseil municipal à l'unanimité des membres présents et représentés décide d'accorder une subvention de fonctionnement de 475€ au COMITE DES FETES DE LOURES-BAROUSSE .

Fait et délibéré les jours, mois et an ci-dessus.

### **Subvention Foire aux Fromages 2016 ( 2016 38)**

Monsieur le Maire expose que suite à la démission, en début d'année 2016, des membres de PAB qui organisaient jusqu'à présent certaines manifestations de notre commune, une nouvelle association intitulée « COMITE DES FETES DE LOURES-BAROUSSE » s'est créée le 25 mars 2016. Cette association a été déclarée en Sous-Préfecture de Bagnères-de-Bigorre le 8 avril 2016 et a fait l'objet d'une parution au Journal Officiel du 23 avril 2016.

En étroite relation avec notre municipalité, le COMITE DES FETES DE LOURES-BAROUSSE organisera les 7 et 8 août 2016 la Foire aux Fromages.

Par ailleurs, lors du vote du budget primitif, il a été décidé l'octroi d'une subvention de 4000€ à l'article 6574 au bénéfice de l'association organisatrice de la Foire aux Fromages.

En conséquence, Monsieur le Maire propose que pour l'année 2016 cette subvention soit attribuée au COMITE DES FETES DE LOURES-BAROUSSE.

Ouï l'exposé et après en avoir délibéré, le conseil municipal à l'unanimité des membres présents et représentés décide d'accorder une subvention de 4000€ au COMITE DES FETES DE LOURES-BAROUSSE pour l'organisation de la Foire aux Fromages 2016.

Fait et délibéré les jours, mois et an ci-dessus.

### **Subvention Fête locale 2016 ( 2016 39)**

Monsieur le Maire expose que suite à la démission, en début d'année 2016, des membres de PAB qui organisaient jusqu'à présent certaines manifestations de notre commune, une nouvelle association intitulée « COMITE DES FETES DE LOURES-BAROUSSE » s'est créée le 25 mars 2016. Cette association a été déclarée en Sous-Préfecture de Bagnères-de-Bigorre le 8 avril 2016 et a fait l'objet d'une parution au Journal Officiel du 23 avril 2016.

En étroite relation avec notre municipalité, le COMITE DES FETES DE LOURES-BAROUSSE organisera les 6, 7, 8 et 9 août 2016 la Fête Locale concomitamment avec la Foire aux Fromages.

Par ailleurs, lors du vote du budget primitif, il a été décidé l'octroi d'une subvention de 4000€ à l'article 6574 au bénéfice de l'association organisatrice de la Fête Locale.

En conséquence, Monsieur le Maire propose que pour l'année 2016 cette subvention soit attribuée au COMITE DES FETES DE LOURES-BAROUSSE.

Ouï l'exposé et après en avoir délibéré, le conseil municipal à l'unanimité des membres présents et représentés décide d'accorder une subvention de 4000€ au COMITE DES FETES DE LOURES-BAROUSSE pour l'organisation de la Fête Locale 2016.

Fait et délibéré les jours, mois et an ci-dessus.

### **Subvention Rock Estival 2016 ( 2016 40)**

Monsieur le Maire expose que l'association « Dragon de Luxe » organisera les 26 et 27 août 2016 le Rock Estival.

Par ailleurs, lors du vote du budget primitif, il a été décidé l'octroi d'une subvention de 2000€ à l'article 6574 au bénéfice de l'association organisatrice du Rock Estival.

En conséquence, Monsieur le Maire propose que pour l'année 2016 cette subvention soit attribuée à l'association « Dragon de Luxe ».

Où l'exposé et après en avoir délibéré, le conseil municipal à l'unanimité des membres présents et représentés décide d'accorder une subvention de 2000€ à l'association « Dragon de Luxe » pour l'organisation du Rock Estival 2016.

Fait et délibéré les jours, mois et an ci-dessus.

### **Demande de subvention : école Karaté-Do de la Barousse ( 2016 41)**

Monsieur le Maire fait part d'une demande de subvention qui émane de l'Ecole de Karaté-Do de la Barousse dont le siège se trouve à Izaourt.

Après en avoir délibéré, compte tenu de la fragilité de notre budget communal, il est décidé de ne pas donner une suite favorable à cette demande qui concerne une association dont le siège social se trouve hors de notre commune.

Fait et délibéré les jours, mois et an ci-dessus.

### **Demande de subvention : collège des Trois Vallées ( 2016 42)**

Monsieur le Maire fait part d'une demande de subvention qui émane du Collège des Trois Vallées à SALIES DU SALAT.

Après en avoir délibéré, compte tenu de la fragilité de notre budget communal, il est décidé de ne pas donner une suite favorable à cette demande qui concerne une structure dont le siège se trouve hors de notre commune, de plus notre collectivité finance déjà à bonne hauteur certains projets éducatifs du Collège de la Barousse.

Fait et délibéré les jours, mois et an ci-dessus.

### **Demande de subvention : crèche associative le Sac à Malices ( 2016 43)**

Monsieur le Maire fait part d'une demande de subvention qui émane de la Crèche Associative « Le Sac à Malices » dont le siège se trouve à Gourdan-Polignan.

Après en avoir délibéré, compte tenu de la fragilité de notre budget communal, il est décidé de ne pas donner une suite favorable à cette demande qui concerne une structure dont le siège se trouve hors de notre commune.

Fait et délibéré les jours, mois et an ci-dessus.

#### **Demande subvention : les Ptits Bouts ( 2016 44)**

Monsieur le Maire fait part d'une demande de subvention qui émane de l'association Les P TITS BOUTS dont les structures se trouvent à Saint-Laurent de Neste et à Siradan.

Après en avoir délibéré, compte tenu de la fragilité de notre budget communal, il est décidé de ne pas donner une suite favorable à cette demande qui concerne une structure dont le siège se trouve hors de notre commune, de plus notre collectivité finance déjà à bonne hauteur le Pôle Jeunesse de Loures-Barousse.

Fait et délibéré les jours, mois et an ci-dessus.

#### **Demande de subvention : Un rayon de soleil ( 2016 45)**

Monsieur le Maire fait part d'une demande de subvention qui émane de l'association « Un rayon de Soleil » dont le siège se trouve sur notre commune.

Après en avoir délibéré, compte tenu des actions de cette association qui relèvent du social, il est décidé d'octroyer une subvention de 250€ qui sera prélevée sur le compte du CCAS.

Fait et délibéré les jours, mois et an ci-dessus.

#### **Demande de subvention : les bourrasques baroussaises ( 2016 46)**

Monsieur le Maire fait part d'une demande de subvention qui émane de l'association Les Bourrasques Baroussaises dont le siège se trouve à Sarp, ceci pour l'organisation le 7 août prochain du Trail des Boudinaïres.

Après en avoir délibéré, compte tenu de la fragilité de notre budget communal, il est décidé de ne pas donner une suite favorable à cette demande. La manifestation du Trail des Boudinaïres concernant l'ensemble du canton de Barousse, l'association Les Bourrasques Baroussaises doit orienter sa demande de subvention auprès de la Communauté de Barousse.

Fait et délibéré les jours, mois et an ci-dessus.

#### **Demande de subvention : Banque alimentaire Htes Pyrénées ( 2016 47)**

Monsieur le Maire fait part d'une demande qui émane de la Banque Alimentaire des Hautes-Pyrénées laquelle sollicite une subvention exceptionnelle de 500€ afin de pouvoir migrer dans de nouveaux locaux.

Après en avoir délibéré, compte tenu de la fragilité de notre budget communal, il est décidé de ne pas donner une suite favorable à cette demande. En effet, notre commune soutient financièrement et à très bonne hauteur l'Association Solidarité Barousse par le biais du CCAS. Par ailleurs elle met gratuitement à disposition de Solidarité Barousse depuis 2013 un local ainsi qu'un véhicule chaque lundi matin.

Fait et délibéré les jours, mois et an ci-dessus.

**Projet SDE : recharge véhicules électriques**

Ce point de l'ordre du jour sera examiné lors d'une prochaine séance du conseil municipal.

**Taux de promotion – avancements de grade**

Ce point de l'ordre du jour sera examiné lors d'une prochaine séance du conseil municipal.

**Logiciel AGEDI – WIN-CIM**

Ce point de l'ordre du jour sera examiné lors d'une prochaine séance du conseil municipal.

**Mise à disposition local communal – demande de la Confrérie de la poule au pot et Fromage de Barousse**

Ce point de l'ordre du jour sera examiné lors d'une prochaine séance du conseil municipal.

**Volets roulants : bâtiments SAD-ADMR ( 2016 48)**

Monsieur le Maire passe la parole à Jean-Paul Noguès qui fait part de l'urgence de réaliser des travaux de réparation de volets roulants dans le bâtiment SAD-ADMR.

Jean-Paul Noguès présente un devis de travaux proposé par l'entreprise FOURCADE Comminges pour un montant TTC de 763,89€.

Après en avoir délibéré, les membres du conseil municipal à l'unanimité des membres présents, donnent leur accord à la proposition présentée par l'entreprise FOURCADE Comminges pour un montant TTC de 763,89€.

Fait et délibéré les jours, mois et an ci-dessus.

**Baptême Stade Municipal et place devant la Maison de Santé Pluridisciplinaire**

Ce point de l'ordre du jour sera examiné lors d'une prochaine séance du conseil municipal.

**Actualisation de la convention avec l'Amicale Laïque**

Ce point de l'ordre du jour sera examiné lors d'une prochaine séance du conseil municipal.

**Requête consorts Lamarque - Assignation à comparaître ( 2016 49)**

M. le Maire fait part d'une assignation à comparaître le 28 juin 2016 devant le Président du Tribunal de Grande Instance de Tarbes. Cette assignation concerne la servitude de passage

aux fins de désenclaver les parcelles A367 et 368 appartenant à monsieur Christophe ESCOUBAS.

Cette affaire pouvant déboucher sur un contentieux, Monsieur le Maire souhaite avoir l'accord du Conseil Municipal pour se rapprocher de notre assurance " GROUPAMA " et défendre les intérêts de notre commune si nécessaire.

Le Conseil Municipal, après avoir entendu l'exposé de M. le Maire, l'autorise à l'unanimité des membres présents ou représentés à entreprendre toutes les démarches nécessaires pour représenter notre commune et défendre ses intérêts avec l'aide de notre assurance « GROUPAMA », si nécessaire avec l'appui d'un avocat afin d'ester, le cas échéant, en justice.

Fait et délibéré les jours, mois et an ci-dessus.

**23H15 fin de séance**